

## **Approbation en commission du projet de loi de finances 2008**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-11-2007 00:00:10

**Le projet de loi de finances 2008 a été approuvé, mercredi, tôt dans la matinée, par la commission des finances et du développement économique de la Chambre des représentants.**

Le projet de loi de finances 2008 table sur un taux de croissance de 6,8 %, une baisse de la dette publique à 55,8 %, un déficit budgétaire de 2,4 % du PIB et un taux d'inflation ne dépassant pas 2 %.

Le gouvernement a consacré plus de 50 % du budget de l'Etat pour l'année 2008 aux secteurs sociaux, donnant ainsi une nouvelle impulsion à ce domaine dans le cadre d'une vision renouvelée, qui place le développement humain, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation et la préservation du coût de la vie au centre des préoccupations.

Ce texte a été élaboré sur la base de trois axes complémentaires, à savoir la création des conditions d'une croissance économique forte et durable, la poursuite des réformes structurelles et sectorielles, qui visent à donner à l'économie nationale la force et la souplesse nécessaires pour renforcer sa capacité à faire face aux chocs internes et externes et le développement des secteurs sociaux pour garantir la prospérité des différentes catégories sociales.

A l'issue du voté, le président du groupe Authenticité et Modernité, M. Najib Ouazzani, s'est félicité du contenu de ce projet qui, a-t-il noté, place les secteurs sociaux en tête des priorités, notamment l'éducation, la santé, le logement social et la caisse de compensation, sans omettre d'accorder au monde rural l'intérêt qui lui échoit en cette conjoncture marquée par des retards de pluies.

De son côté, Mme Latifa Bennani Smires, présidente du groupe Istiqlalien de l'unité et de l'égalitarisme, a fait part de la détermination du gouvernement à alléger le poids de la fiscalité, notamment par une baisse de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

"Le gouvernement s'oriente vers l'édification d'une économie solide, la consolidation des attraits du Maroc pour l'investissement et l'encouragement de la production et de l'exportation", a-t-elle dit.

La séance a été marquée par le retrait de députés de l'opposition en signe de protestation contre ce qu'ils ont appelé le "recours injustifié" à l'article 51 de la constitution. Cet article stipule que "les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence, par rapport à la loi de finances, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique".

Le gouvernement a accepté des propositions d'amendement présentés par les groupes parlementaires, dont certaines portaient sur les ressources destinées au monde rural et la réduction d'impôts sur certains produits de consommation courante.

MAP